

Un Nouveau quartier voit le jour...

Le printemps s'est maintenant bien installé dans notre pleine du sud Grésivaudan, et à l'heure où la nature se pare de ses plus beaux attraits, voici de bien étranges plantations qui s'apprêtent à sortir de terre.

Cette année, ce n'est pas la charrue qui aura labouré le pré Champon mais un va-et-vient incessant d'engins de chantier, qui grattent et retournent la terre.

Quand l'agriculture laisse la place à l'urbanisation, c'est la naissance d'un nouveau quartier qui prend racine.

C'est sous le mandat d'Albert Glénat qu'avait germé l'idée de réaliser un projet inter-générationnel, et c'était dans cette optique que le Conseil municipal de l'époque se portait acquéreur du terrain de la famille Champon, que nous tenons à remercier pour sa coopération et son sens de l'intérêt collectif

La maîtrise de ce projet communal s'est ici affirmée comme une étape incontournable de la décision de l'élu local. En effet il aura fallu la durée d'un mandat et la réflexion menée autour du PLU pour amener à maturité ce projet en l'inscrivant dans une OAP, et le coconstruire avec le promoteur NOVELIA. Cette démarche a permis de placer l'habitat dans une approche globale d'urbanisme, en proposant un aménagement en cohérence avec les spécificités du territoire environnant. Implanté proche du centre bourg historique, le lotissement «Esprit Village» participera à la convivialité et à la vitalité de notre village, en renforçant son dynamisme et son attrait. Ce quartier trouvera tout naturellement sa place au sein de notre communauté et participera pleinement à la construction du paysage communal, et dans ce champ où jadis nous allions jouer entre copains, nous profiterons, demain d'un nouvel espace urbain favorisant les échanges et le partage entre anciens et nouveaux habitants.

Je perçois donc la venue de nouveaux habitants comme un signe de bon augure pour notre village qui voit sa population diminuer depuis quelques années, et je sais que nous pouvons compter sur vous, pour accueillir ces nouveaux Cognards qui habiteront désormais «Rue de la Matinière».

Points évoqués lors du Conseil municipal du 11 Avril 2022

I/ lancement de la procédure de cession du chemin rural dit « Impasse du Fleuret »

Considérant la délibération du 28/02/2022 qui précise que le chemin rural, sis, n'est plus utilisé par le public. Considérant l'offre faite par le futur acquéreur de la propriété bâtie située au bout de ce chemin rural d'acquérir ledit chemin.

Compte tenu de la désaffection du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée.

Le Conseil municipal, constate la désaffectation du chemin rural, décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux et demande à Monsieur le maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

II/ Enfouissement BT-FT Rue de la Trainière et annexes

SEDI-TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

-prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés;

-prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Le Conseil municipal ayant entendu cet exposé, prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : 140 928 € Financements externes : 130 004 € Participation prévisionnelle : 10 924 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

Le Conseil municipal prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour **0 €**

SEDI-TRAVAUX SUR RESEAU FRANCE TELECOM

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'oeuvre, il convient de :

-prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés :

-prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI

Le Conseil municipal, prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération : Prix de revient prévisionnel : 20 589 € Financements externes : 0 €

Participation prévisionnelle : 20 589 €

(frais SEDI + contribution aux investissements)

Le Conseil municipal prend acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI pour 980 €

III/ Soutien à la requête collective des habitants de Boutalavière auprès du service aménagement du Département de l'Isère

Monsieur le Maire présente la copie de la lettre de requête collective des habitants de Boutalavière qui a été envoyée aux services de l'Aménagement du Territoire du Département de l'Isère concernant la sécurisation de l'entrée du hameau.

Monsieur le Maire rappelle que cette sécurisation n'est pas du ressort de la mairie puisque cette entrée de hameau est située sur la RD 1532 hors agglomération. Il rappelle également que plusieurs accidents ont été constatés à cet endroit dangereux lorsque l'on doit tourner à gauche en venant de la direction Grenoble. Les conseillers municipaux ayant pris connaissance de la requête soutiennent la demande des habitants du hameau de Boutalavière et demande à Monsieur le Maire de soutenir leur demande auprès du Service Aménagement du Département de l'Isère.

Points évoqués lors du Conseil municipal du 16 Mai 2022

I/ Lancement de la consultation pour les travaux de continuité écologiques au niveau du pont de Bassetière

L'ouvrage du pont de bois de Bassetière a été identifié comme faisant obstacle à la continuité écologique sur le ruisseau du Nan et nécessitant ainsi des travaux de mise en conformité. Une étude a été menée en 2017, permettant de diagnostiquer l'ouvrage d'un point de vue écologique et de proposer différents scénarios de mise en conformité.

Une consultation est donc lancée pour une prestation de maîtrise d'œuvre sur ces travaux de continuité écologique.

Le but de cette prestation est de réaliser les investigations complémentaires et la mission de maîtrise d'œuvre complète pour la mise en œuvre des travaux permettant de rendre conforme cet ouvrage vis-à-vis de la réglementation relative à la continuité écologique, soit avant le 12 septembre 2023.

Ces travaux peuvent être pris en charge jusqu'à hauteur de 60% par l'Agence de l'Eau.

Le Conseil municipal, valide le lancement de cette consultation.

II/ Achat parcelles pour local chasse

Monsieur le Maire expose que suite à son entrevue avec M. Martinet Paul pour l'achat de trois parcelles cadastrées A 163 (990 m²), A 155 (15m²) et A 575 (2238 m²), il a été convenu de fixer le prix d'achat de ces 3 parcelles à 2000 euros.

Le local chasse sera construit sur la parcelle A 575. Le Conseil municipal approuve l'achat de ces trois parcelles au prix de 2 000 € et chargent Monsieur le Maire de faire aboutir ce projet de local chasse.

III/Subvention de fonctionnement 2022 CCAS

Madame Valérie Simoens explique au Conseil municipal que le montant du budget 2022 alloué au CCAS doit être de 3000 euros pour l'année 2022, en prévision d'aides plus importantes que d'habitude.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement 2022 au CCAS de 3000 euros.

IV/Jobs d'été 2022

Madame Valérie Simoens présente aux conseillers municipaux l'organisation des jobs d'été qui se feront au sein des services techniques et en chantier jeune :

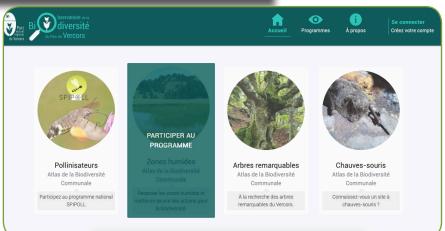
- Deux jobs d'été aux services techniques sur

- les mois de juillet et août (35h/semaine) pour des personnes majeures
- Un chantier jeune pour cinq jeunes de 16 à 17ans sur les deux dernières semaines de juillet (20 h /semaine) qui sera encadré par Benjamin Marion-Veyron, entrepreneur en créations d'extérieurs, pour des travaux de restauration du mur du cimetière.

Retrouvez l'integralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site : www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.

ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE

Malgré le repport de la réunion prévue le 28 avril, les premières actions peuvent être menées grâce aux outils participatifs mise a disposition sur le site du Parc du Vercors, rubrique biodiversité, servant a répertorier des zones humides, arbres remarquables, pollinisateurs et chauvessouris. Deux sorties sont prévues: le 25 juin à 13h30: «venez découvrir les papillons en balade» et le 29 juin à 17h30: «découverte d'une zone humide». Rendez-vous devant la mairie.



ENQUETE PUBLIQUE

Extrait de l'Arrêté d'enquête publique conjointe en vue de l'aliénation d'une section d'un chemin rural Impasse du Fleuret et de l'élargissement du chemin rural situé des Garrigues (aprés le cimetière)

Article ler : Une enquête publique relative :

- au projet d'aliénation d'une partie du chemin rural dénommé Impasse du Fleuret

- au projet d'élargissement de moins de 2 mètres du chemin rural situé après le chemin des Garrigues aura lieu sur le territoire de la commune de Cognin-les-Gorges du 08 juin 2022 au 24 juin 2022 inclus ;

Article 2 : M.Guy Potelle, conservateur des hypothèques retraité, est désigné comme Commissaire- enquêteur; Article 3 : Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête seront déposés au secrétariat de mairie de Cognin-les-Gorges (103 rue du 29 Janvier 1944-38470 Cognin-les-Gorges) pendant toute la durée de l'enquête, du 08 juin 2022 au 24 juin 2022 (ouvert le mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, le mercredi de 8h00 à 12h00 et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00), sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à M. le Commissaire-enquêteur, qui les annexera au registre, par voie postale, avec date de réception au plus tard le 24/06/2022 à l'adresse du siège de l'enquête (en précisant sur l'enveloppe la mention « ne pas ouvrir » : A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Mairie de Cognin-les-Gorges

103 rue du 29 Janvier 1944

38470 Cognin-les-Gorges

Article 4 : Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, au secrétariat de mairie, le 08 juin 2022, premier jour de l'enquête de 9h30 à 11h00, et le 24 juin 2022, dernier jour de l'enquête de 15h00 à 16h30, les observations du public.

Pour avoir l'intégralité de l'arrêté

http://www.cognin-les-gorges.fr/.../1489-actualites.htm

Point sur les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée nord du village

Nous arrivons, enfin, à la phase finale des travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée nord du village. La préparation de la rue Saint Joseph et de la rue de Malleval a été réalisée semaine 23. La pose de l'enrobé est prévue la semaine 24. Il ne restera plus qu'à mettre en mode de fonctionnement normal les feux de signalisation, ce qui devrait être effectué dans les dix derniers jours du mois de juin.

Le résultat est conforme à nos attentes et dans le respect du budget prévu. Nous remercions le maître d'œuvre et les entreprises intervenantes pour cela.

Il faudra maintenant réfléchir à la sécurisation de l'entrée sud et du cheminement des piétons dans ce secteur.

PROGRAMME TRIENNAL DE VOIRIE 2021-2023

Nous avions évoqué, dans un précédent Echo des Gorges, l'idée de reprendre plus durablement les routes communales en priorisant les axes structurants depuis la limite avec Rovon, en revenant vers Izeron.

Ces travaux s'inscrivent dans un programme triennal, financés par le Département de l'Isère et visent à soutenir les communes dans l'entretien de leurs routes.

L'entreprise COLAS qui a été retenue, est intervenue durant le mois de mai pour réaliser ces travaux aux hameaux de Nalletière et du Rivier.

La première tranche concerne le reprofilage des routes. Cette étape consiste à appliquer une couche d'enrobé visant à reprendre le profil des routes, notamment au niveau des accotements où ces dernières ont tendance à s'affaisser.

Cet enrobé, qui n'est pas imperméable, devra recevoir une seconde couche, qui s'appliquera sur l'ensemble de la surface de la voirie. Cela sera réalisé l'année prochaine.

A Nalletière, deux dos d'âne ont été réalisés à la demande des habitants.

Le constat unanime sur la vitesse excessive des usagers a conduit la municipalité à mettre en place ce dispositif.

Montant de cette première tranche de travaux : 24018 € TTC.

Nous comptons sur votre civisme pour respecter ces petites routes de campagne ainsi que la sécurité de leurs riverains.







UTILISATION BASCULE

Le Conseil municipal se questionne actuellement sur les futurs projets d'aménagements devant l'ensemble mairie, salle des fêtes, écoles. Le maintien de la bascule, permettant auparavant la pesée du bois ou foin, pose réflexion sachant qu'elle n'est plus homologuée (le calibrage n'étant pas à jour). Toute personne désirant conserver celle-ci pour utilisation, patrimoine ou autres est priée de se manifester en mairie.



EGLISE / PRIE DIEU



Depuis de nombreuses années, le mobilier de l'église a été renouvelé et la douzaine de prie-dieu conservés n'a plus d'usage.

Afin de garder une trace du passé, nous pensons que quatre pourraient rester à l'église. Nous informons les personnes de la commune de notre intention de nous séparer du reste. Ils sont à remettre en état : nettoyage de l'assise en paille ainsi que de la partie en bois.

Toute personne intéressée peut se faire connaître, auprès de Marie-Pierre VEYRET. Tél 04 76 38 54 12 - 07 87 66 15 53

COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

La fin de la guerre de 39/45 a été commémorée le 8 mai à 10 heures 30. L'horaire avait été avancé exceptionnellement pour permettre aux enfants des écoles et leurs professeurs d'interpréter le chant des partisans et cela dans les communes de Saint-Gervais, Rovon et de Cognin les Gorges . Leur prestation a été appréciée unanimement.

La cérémonie a été présidée par le Maire de la commune, Monsieur Patrice Ferrouillat qui a déposé une gerbe au monument aux morts, accompagné des enfants qui y ont déposé une rose chacun.

Outre une présence importante des habitants, nous avons eu le plaisir d'accueillir Monsieur Christophe Durand, Maire de la commune de Malleval-En-Vercors et son adjoint.

Pour conclure nous avons partagé le verre de l'amitié offert par la municipalité et préparé par Nathalie et Lilian du Bachop's et Fabien de l'épicerie du village.









SOLIDARITE UKRAINE



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de nombreux bénévoles se sont mobilisés pour emménager le logement Carral qui a accueilli une famille de réfugiés ukrainiens. Grâce aux dons suite à l'appel sur la page Facebook et à la communication sur le journal communal, en collaboration avec Alter Mag Ressourcerie, qui a fourni à la commune de nombreux éléments de mobilier, l'appartement était

prêt à accueillir le 28 avril dernier ces personnes qui ont quitté leur pays dans des conditions dramatiques. Merci à tous pour leur engagement, pour les dons, merci à Recycl'eco Pa-iss pour

l'emménagement offert. Une belle solidarité!



Deux mois après leur arrivée, Vladyslava (34 ans), son mari Oleksii (35 ans), ses deux garçons, Nazar (9 ans) et Yaroslav (11ans) et sa maman Tétiana (59 ans) trouvent petit à petit leurs marques. Ces habitants de Kherson, ville du sud de l'Ukraine, à deux pas de la Mer Noire, ont fuit la guerre et la menace russe. Après un long chemin parcouru à bord de leur voiture, abîmée avant le départ par un char, ils ont tout d'abord été accueillis par l'association Pierre Valdo à Grenoble puis orientés vers notre village qui s'était porté volontaire pour mettre à disposition un logement communal d'urgence.

A peine arrivés, Oleksii mécanicien de métier a rapidement

trouvé un travail à Beaulieu et les enfants ont pris le chemin de l'école du village de Cognin-les-Gorges . La barrière de la langue ne facilite pas les échanges, mais ils sont très courageux et volontaires. Vladyslava et Tétiana souhaitent pouvoir travailler au plus vite et étudieront toutes les opportunités.

C'est une belle preuve de courage que de quitter son pays alors que la vie nous sourit. Cette famille travaillait, avait une vie sociale remplie, des activités, voyageait, un appartement chaleureux, les voilà ici dans notre village pour repartir de zéro, en attendant de pouvoir retourner dans leur pays, car bien entendu même s'ils apprécient beaucoup le cadre et l'accueil de notre village, leur pays reste l'Ukraine et ils souhaitent pouvoir, un jour retrouver cette vie d'avant.

Ils sont très reconnaissants envers toutes les personnes qui se mobilisent pour les aider au quotidien, pour les démarches administratives, pour les déplacements, les rendez-vous, pour répondre à leurs besoins les plus urgents, mais aussi pour échanger et passer des moments conviviaux avec eux.

Une belle équipe de bénévoles se relaie pour qu'ils puissent devenir plus autonome et vivrent ce déracinement du mieux possible.

Nous comptons sur les habitants de notre village, qui par le passé ont déjà fait preuve de beaucoup de bienveillance envers d'autres populations, de leur réserver le meilleur des accueils.



CLUB DES GORGES DU NAN

Comme il en avait été question, dans le précédent numéro de l'Echo des Gorges, nous nous sommes retrouvés le 22 avril 2022 au restaurant «le Salvérien » afin de profiter d'un moment de convivialité avec un repas cabri où nous étions une vingtaine.

Une journée détente avant la trève estivale avait été fixée pour le 27 juin, mais pour des raisons d'organisation indépendantes de notre volonté, celle-ci a été repoussée au **VENDREDI 1**^{ER} **JUILLET**. Nous nous rendrons en car à Tain l'Hermitage, pour une démonstation-vente de produits de santé, suivi d'un repas et d'une promenade en petit train dans le vignoble. Gageons que cette journée sera encore le moyen de passer un bon moment ensemble, et faire de nouvelles connaissances.

Les personnes inscrites qui ne pourront pas se libérer le 1^{er} juillet, voudront bien se faire connaître auprès de Lucette LEMONSU au 04 76 38 52 91 . Leur chèque leur sera rendu.

Le rendez-vous est fixé le jour du départ à 07h30 sur la place de l'église à Cognin et à 07h45 sur le parking de la Saulaie à Saint-Marcellin (autocar PALISSE).

Nous sommes sincèrement désolés de ce contre-temps.

FOYER RURAL



La nouvelle équipe du Foyer Rural (accompagnée de quelques anciens membres) et plusieurs bénévoles ont monté le chapiteau ce samedi 11 juin, ce qui marque le début des festivités dans notre village!

Le samedi 18 juin, c'est le Sou des écoles qui ouvre le bal avec une journée dédiée aux jeux et à la randonnée.

Le Foyer Rural a accepté de leur prêter le chapiteau gracieusement en

échange de quelques bras pour le montage du chapiteau.

Puis grâce à la collaboration entre le Foyer Rural et l'association « Art & Matières », un marché artisanal et de producteur aura lieu le samedi 9 juillet sous le chapiteau (voir article et flyer dans ce journal). Viendra ensuite le 13 Juillet la soirée moules frites (infos et réservations ci-contre).

Enfin du 5 au 7 août aura lieu notre traditionnelle vogue annuelle, dont la dernière édition date de 2019 à cause des restrictions sanitaires. Le programme n'est pas encore tout à fait finalisé mais on devrait y retrouver le bal des années 80 le vendredi soir. Le samedi, concours de pétanque en triplette mixte, puis le bal mousse des kids dans l'après-midi. Châteaux gonflables pour les plus jeunes et ventri gliss pour les plus courageux, puis le samedi soir : bal mousse .

Dimanche, nous retrouverons le vide grenier organisé par l'association de pêche de Cognin-les-Gorges (voir info et bulletin d'inscription ci-contre). La vogue se clôturera par le repas ravioles puis enfin viendra le feu d'artifice offert par la Municipalité.

Bien entendu le Foyer Rural ne pourra pas assurer ces manifestations sans de nombreux bénévoles aussi nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour venir donner un coup de main afin que cette belle fête, chère aux cognards, puisse perdurer encore de nombreuses années!

SOIREE MOULES FRITES MERCREDI 13 JUILLET 2022

A partir de 19h30 sous le chapiteau

Sur réservation uniquement

Moules frites à volonté 1 boisson Fromage Dessert

Fromage Dessert Café

Adultes : 15€ Enfant (-12 ans) : 8€

Réservation jusqu'au 03 juillet 2022

Au Bachop's, ou à l'épicerie à Cognin-les-Gorges



Nom, Prénom :

Nbres d'adultes : X 15€ =€

Nbres d'enfants : X 8€ =€

Montant TOTAL :

Joindre le règlement libellé à l'ordre du FOYER RURAL



DIMANCHE 07 AOÛT 2022

lace de la Fontaine et de l'église COGNIN LES GORGES (38470)

- ◆ Accueil des exposants à partir de 06h30
- ◆ Emplacement : 3€ le mètre linéaire + 5€ si véhicule à l'emplacement dès 4m réservés (matériel non fourni)
 - ♦ Ouverture au public : 08h à 18h.
- Animations : pêche à la truite dans la fontaine, tombola d'une truite trophée, simulateur de pêche...
 - Restauration auprès des commerces du village possible

Inscriptions et renseignements au 07.83.59.14.68 ou par mail : <u>aappma.desgorgesdunan@hotmail.com</u> ou au Bachop'S Bar de Cognin les gorges



N° d'emplacement

BULLETIN D'INSCRIPTION VIDE-GRENIERS ET ATTESTATION

Se déroulant le Dimanche 07 Août 2022 à : COGNIN LES GORGES

Document à retourner au plus tard le 31 Juillet 2022 au Bachop'S Bar 17, Rue de la Trainière 38470 COGNIN LES GORGES

par mail : <u>aappma.desgorgesdunan@hotmail.com</u> ou remise en main propre à F. BITH

Je soussigné(e),			
Nom: Prénom:			
Né(e) le à	:	département :	
Adresse:			
Code Postal :VILLE :			
Tél : Email :			
Titulaire de la pièce d'identité N° :			
Délivrée lepar			
Déclare sur l'honneur :			
- respecter les mesures sanitaires en vigueur			
- de ne pas être commerçant(e).			
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du Code du commerce).			
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.			
(Article R321-9 du Code pénal).			
- ne pas vendre d'objets neufs, animaux, armes et produits alimentaires sous peine d'exclusion.			
Réservation :			
3€ le mètre linéaire + 5€ (si véhicule à l'emplacement dès 4 mètres réservés)			
Nombre de mètres linégires réservés :			
Véhicule à l'emplacement :	□ OUI	□ NON	
verneure à remplacement :		<u> </u>	¬
Prix à payer :	3€ × +	= <u>€</u>	□ Chq □ Esp

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

MARCHE ARTISANAL ET PRODUCTEURS LOCAUX

Marché artisanal et producteurs locaux le 9 juillet de 10h à 21h sur la place de l'église!

Les beaux jours sont enfin là ! Et afin de profiter du soleil et d'encourager les circuits courts, l'association Art & Matières organise sa première édition de son marché des artisans et producteurs à Cognin-les-Gorges! Pour cette première, l'intégralité des bénéfices de l'association seront reversés à l'espace Arc-en-Ciel de l'hôpital couple-enfant du CHU de Grenoble Alpes. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

Vous pourrez retrouver tout au long de la journée des démonstrations des artisans et producteurs de la région, avec la possibilité de participer pour un certain nombre d'entre-elles ! Vous pourrez également profiter de la buvette et vous restaurer sur place ainsi que profiter du concert de clôture proposé par le groupe Voironnais Red Right Hands. Les objectifs de cet évènement : proposer une nouvelle expérience artisanale aux visiteurs et rassembler les acteurs locaux autour des valeurs de partage et de solidarité pour l'espace Arc-en-Ciel!

Remerciements tout particulier des organisateurs d'Art & Matières à la mairie, au Foyer rural, au groupe de musique Red Right Hands et aux partenaires qui soutiennent gracieusement l'évènement. Abonnez vous à la page facebook de l'association ArtetMatieres38 pour ne rien rater, et contactez Matthieu au 07.85.09.33.80 ou asso.art.matieres@gmail.com si vous souhaitez y exposer!

MARCHÉ ARTISANAL & PRODUCTEURS LOCAUX

Signature

9 JUILLET 2022 - 10H / 21H

COGNIN-LES-GORGES PLACE DE L'ÉGLISE



RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE CHAPITEAU CONCERT DE CLOTURE DÉMONSTRATIONS DES EXPOSANT. ES AVEC PARTICIPATION DES VISITEURS

Tous les bénéfices de l'évènement seront reversés à :

L'espace Arc-en-Ciel de l'hôpital couple-enfant du CHU Grenoble-Alpes

Art & Matières







1ÈRE ÉDITION - PARTAGE - SOLIDARITÉ - ÉTHIQUE 07.85.09.33.80 06.84.19.70.92 ASSO.ART.MATIERES@GMAIL.COM ENTRÉE GRATUITE POUR LES VISITEURS

ACCA

Mercredi 1er juin s'est déroulée l'assemblée générale annuelle de l'ACCA. Le bureau, présidé par Voiron Laurent assisté de Voiron Guy (secrétaire) et Buisson Philippe (trésorier) a présenté le bilan de la saison écoulée avec le compte-rendu des plans de chasse ainsi que le rapport financier bien maîtrisé car il reste positif. Peu de changement à prévoir pour la saison àvenir si ce n'est la mise à disposition prochaine d'un terrain communal permettant l'aménagement d'un local de rassemblement. Enfin, l'assemblée s'est clôturée avec les mots du président félicitant le bon comportement de toutes et tous et invite à continuer sur ce très bon état d'esprit.



LE GRAND SECHOIR HORS LES MURS

//NOUVEAUTÉ 2022// LE GRAND SÉCHOIR HORS LES MURS



A partir de samedi 7 mai prolongez la visite du musée avec l'application mobile «Le Grand Séchoir hors les murs» et parcourez les paysages façonnés par la culture de la Noix de Grenoble, Activez la géolocalisation sur votre téléphone. Visualisez sur la carte les séchoirs à noix traditionnels. les vergers AOP remarquables, les points de vue exceptionnels ainsi que les bonnes adresses de producteurs et artisans qui valorisent la noix. Sélectionnez votre

moyen de transport et laissez-vous guider jusqu'au point remarquable. Composez ainsi votre parcours et découvrez tous les secrets d'un fruit hors du commun.

Renseignements au 0476363610

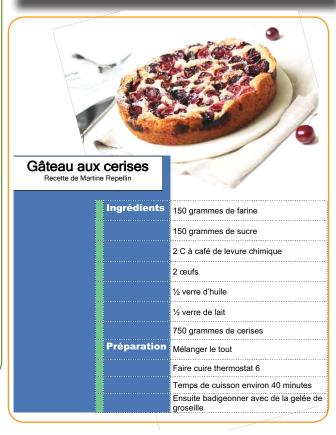
Nous invitons

toutes les associations du Village

à nous contacter pour faire paraitre leurs articles dans les prochaines parutions du journal

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

PATRIMOINE CULINAIRE



INFO OFFICE DU TOURISME

Associations: vous pouvez faire parvenir régulièrement l'agenda de vos évènements organisés sur votre commune à l'adresse ci-dessous : tourisme@saintmarcellin-vercorsisere.fr avec les dates, heures, nom des évènements, lieux, descriptifs et coordonnées des organisateurs.



De plus nous vous incitons à saisir vos événements ici : http://tourisme.saintmarcellin-vercors-isere.fr/
fr-2-2/agendasortir/saisirunevenement/

SYMBHI: JARDINER AUTREMENT







Une journée pour « jardiner autrement »

Le Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) renouvelle, en partenariat avec Saint-Marcellin Vercors Isère communauté l'organisation d'ateliers pour découvrir des pratiques de jardinage qui contribuent à la préservation des ressources en eau (qualité et quantité).

A venir, 5 ateliers animés par les associations Espace Nature Isère et Terre Vivante:

Vendredi 20 mai de 14h à 16h30

Lieu : Izeron

Animateur : Espace Nature Isère

Au programme : économie d'eau - présentation de techniques pour limiter l'utilisation de l'eau potable au jardin

<u>Samedi 4 juin de 14h à 16h15</u> Lieu : Beauvoir en Royans, « rendez-vous aux jardins » au Couvent des Carmes Animateur : Espace Nature Isère

Au programme : préservation de la qualité des milieux - présentation de techniques alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires

Mercredi 29 juin de 14h à 16h30

Animateur : Espace Nature Isère

Au programme : préservation de la qualité des milieux - limiter les apports en azotes, phosphates et produits phytosanitaires

Deux autres ateliers seront organisés avec Terre Vivante, les dates et contenus des animations seront communiqués ultérieurement.

Animations gratuites, mais sur inscription car le nombre de participants est limité par la superficie des lieux d'accueil.

Informations et inscriptions auprès du SYMBHI au 06 63 33 61 76 ou par courriel : olaine.pascal@symbhi.fr en précisant vos nom, prénom, un numéro de téléphone, ainsi que le nombre de participants souhaité.

Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère 9 rue Jean Bocq • CS4109 38022 Grenoble - Cedex 1



La Région

FETE DE LA MUSIQUE



MISSION LOCALE



IDEE SORTIE



LE COIN DES PROFESSIONNELS

Cet espace est reservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE

ARGOUD MARIE-CLAUDE

15 lot la tour

38470 Cognin-les-Gorges,

Assistante Maternelle Agréée 0476386136 ou 0610173103

CABINET INFIRMIER

Soins infirmiers à domicile sur RDV

Carine JANNON Crystel VALENTIN Jean-François OFFRET

06.31.63.53.41

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)
Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.
73 route de Montchardon
38470 Cognin les Gorges
0785093380
mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

MB charpente

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

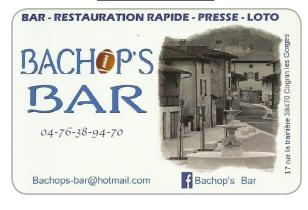
MR Bonnet 0677083673

http://mb-charpente-38.fr

ME2S

Installation et Maintenance, électricité, climatisation et ventilation. 92 Impasse des Bâties COGNIN-LES-GORGES. ROUCO MIGUEZ Cédric 07 60 48 88 00

COMMERCANTS





TRAITEUR





ETAT CIVIL



Le 04 juin 2022 Aude Veyret et Vincent Gallissot, Lyon 3ème





Sam Bekers né le 29 avril 2022, fils de Rick Bekers et Toke Custers, rue St Joseph

Candice Zarza, née le 21 mai 2022, fille de Tiffany Bouvier et Loïc Zarza, rue St Joseph

Charly Cesana, né le 06 juin 2022, fils de Coralie Glénat et Anthony Cesana

Marcelle Roulain (née Mondelain), le 14 avril 2022, rue de la Vieille Eglise

Alfred Baggi, le 20 mai 2022, rue de la Vieille Eglise

Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges, paraîtra en SEPTEMBRE 2022.

> Professionnels, Particuliers. Associations et annonceurs

doivent faire parvenir leurs articles avant le 3 SEPTEMBRE 2022

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00 Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

Congés annuels : du 25 Juillet au 15 aout 2022

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30

> Samedi : 9h à 11h (Fermé le mercredi)

Tel: 04 76 38 31 00

Congés annuels :

du 11 au 17 Juillet 2022 du 01 au 21 août 2022

Horaires d'ouverture de la **Bibliothèque**

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO: 06 31 86 56 07

Horaires d'ouverture décheterie de Vinay

lundi, mercredi et vendredi 9h à 12h et de 13h30 à 18h mardi et jeudi de 13h30 à 18h le samedi de 9h à 18h

JEU

UMLSVIENNELLILA OOVEIBALIDTUNIS DNANLRDVAULOP A C G H V S L Q Y L K S U O A MOETR NLEDLIUEM KIDOCANBERRAOSM SRBKMOAGEDBECOA DAKARGVBAUORSFN KPNMDTEMJPGAOIE AAMANARITAOAMAM PIDBASEMORTURIO SACARACRABATRPL

ALGER AMMAN ATHENES BALE ВАМАКО BERLIN BOGOTA BRASILIA CANBERRA CARACAS DAKAR DAMAS DUBLIN EREVAN

KABOUL KATMANDOU LILLE LISBONNE LOME LONDRES MADRID MONACO MOSCOU PANAMA PARIS

PRAGUE

RABAT RIYAD ROME SANAA SEOUL SINGAPOUR SOFIA TEHERAN TIRANA TRIPOLI TUNIS VARSOVIE VIENNE VILNIUS

L'écho des Gorges Bulletin d'informations municipales Mairie de Cognin-les-Gorges Геl 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32 mairie.cognin-lesgorges@wanadoo.fr Directeur de Publication Patrice FERROUILLAT Rédacteur en Chef Sophie BOREL Illustration, photos Isabelle VEYRET. Geoffrey GIRARD, Service Communication Yolaine WINGERTER Comité de Rédaction Sophie BOREL, Julien DOLIN Geoffrey GIRARD

Valérie SIMOENS Bernard TARRADE Nathalie VEHIER Isabelle VEYRET Marie-Pierre VFYRFT Ont participé à ce

numéro

Les associations de Cognin-les-Gorges, les enseignantes de l'école Ne pas jeter sur la voie publique Tirage à 310 exemplaires.